Conseil local de sécurité du 7e arrondissement
9 mars 2023 – 19h
Compte rendu

1. Introduction par Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, représentant le Maire du 7e arrondissement

Au nom de Madame le Maire, Jean LAUSSUCQ remercie Madame la Procureure de la République, Monsieur le Préfet de Police et Monsieur le Directeur de la Police Municipale pour leur présence et leur mobilisation constante pour faire diminuer la délinquance sur le site du Champ de Mars.

Jean LAUSSUCQ indique que le Maire est absent en raison de l'hospitalisation de sa fille.

Il remercie la Police Municipale et les policiers du commissariat du 7e pour leur action renforcée et leurs efforts de coordination et d'engagement, les 40 tuk-tuk saisis depuis le mois d'octobre en témoignent.

Il rappelle que cette réunion est dédiée à la situation sécuritaire sur le Champ de Mars et ses abords.

2. Intervention de Michel FELKAY (Police Municipale)

Michel FELKAY indique que ses agents ont mené 167 opérations sur le Champ de Mars depuis le début de l'année 2023. Lors de ces opérations, les agents de la Police Municipale découvrent des caches des produits vendus par les **vendeurs à la sauvette**. La Police Municipale saisit ces objets et travaille ensuite avec la Direction de la Propreté et de l'Eau afin de se débarrasser de ces objets.

Jean LAUSSUCQ salue la politique pénale qui est menée afin de lutter contre la prolifération des tuk tuk.

3. Intervention de Laure BECCUAU (Procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris)

La Procureure de la République rend hommage à l'engagement des agents de la Police Municipale et de la Police Nationale.

Le Parquet de Paris doit traiter annuellement près de 250 000 procédures. Les **vendeurs à la sauvette** sont un sujet important. Par an, 2 500 procédures pénales relatives à ces vendeurs à la sauvette sont engagées avec un **taux de réponse pénale de 98 %. Cela** se traduit par des interdictions de paraître dans les lieux de commission des infractions ou des poursuites devant le tribunal correctionnel pour les multirécidivistes.

La Procureure de la République annonce la mise en place de la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle pour les ventes à la sauvette, dont l'expérimentation débutera à partir du 15 mars 2023 sur le territoire parisien.

Cette procédure exceptionnelle, issue de la loi de modernisation de la justice (2016), se présente comme une alternative aux poursuites judiciaires classiques, souvent pénibles et inefficaces. Elle se déroule en effet sans procédure judiciaire contradictoire ni jugement.

La LOPMI 2022 étend son champ d'application à un large éventail de **petits délits** allant des infractions routières à la consommation de stupéfiants.

Ses effets sont doubles : paiement d'une amende et inscription des faits au casier judiciaire de l'individu.

La Procureure de la République affirme que pour lutter contre les **tuk tuk**, la qualification de travail dissimulé a été retenue dans un certain nombre de cas afin d'en faire des délits.

Elle souligne l'amélioration de la présence policière au niveau du Champ de Mars.

4. Intervention d'Elise LAVIELLE (Directrice adjointe de cabinet du Préfet de Police)

Madame LAVIELLE indique que la délinquance globale est en baisse sur les 4 derniers mois (novembre-décembre-janvier-février), par rapport à la même période l'an dernier.

Cette tendance générale masque cependant des évolutions contraires selon la nature du délit concerné : **si les atteintes aux biens ont reculé de 20,1% et les escroqueries/infractions économiques de 7,8%, les atteintes à l'intégrité physique restent stables**.

- Les vols par effraction baissent de 50 %
- Les vols avec violences baissent de 70%
- Les vols à la tire sont en hausse de 65 %.

Les IRAS (Infractions relevées par l'action des services) sont en hausse (+77,3% sur la période concernée), démontrant la **vitalité de l'activité policière sur le Champ-de-Mars**.

Les **joueurs de bonneteau** et les **conducteurs de tuk tuk** font partie des priorités de la Police nationale sur le Champ de Mars.

Entre le 1er janvier 2023 et le 8 février 2023, près de 1 500 kg de marchandises ont été saisis.

La pression policière accrue sur le Champ de Mars est la traduction du plan de sécurisation renforcée déployé sur le site depuis le 3 mars 2022, avec une présence policière de jour comme de nuit sur le Champ de Mars.

Les effectifs locaux du commissariat sont présents, les effectifs de la Sous-direction des transports et celle de la Lutte contre les personnes en situation irrégulière.

Au moins 2 fois par semaine, des opérations conjointes ont permis d'évincer plus de 22 000 personnes depuis avril 2022 et près de 290 OQTF ont été délivrées.

La **couverture vidéo du Champ de Mars** est jugée satisfaisante. Une nouvelle caméra sera implantée prochainement.

Depuis 2023, des **opérations de vidéo-patrouille** sont faites depuis la salle vidéo du commissariat du 7ème.

Dans le cadre du **Plan Tourisme**, le Champ de Mars fait l'objet d'une attention toute particulière. Avec une vigilance particulière sur les vendeurs à la sauvette (240 interpellations en 2022) et les joueurs de Bonneteau (82 interpellations en 2022).

Madame LAVIEILLE annonce la réouverture d'une antenne de Police sur le Champ de Mars : un nouveau Poste Avancé Mobile (PMA) sera déployé d'ici l'été 2023.

Il prend la forme d'un bus, souple en armement, il permet d'accueillir des victimes, et permet principalement la prise plainte.

5. Echanges avec les riverains

Premier signalement : habitante de la rue Jean Carriès (impasse), près de l'Avenue Charles Floquet.

Une partie de la rue Jean Carriès n'a pas de sortie d'immeuble. Sa voiture a été vandalisée dans cette partie de l'impasse, à plusieurs reprises, à coups de pavés.

A l'origine, il y avait un réverbère qui éclairait cette partie. Il en reste un seul, vers l'avenue Charles Floquet. Et ce dernier réverbéré a été retiré.

La riveraine demande s'il est possible de fermer le Champ de Mars ?

Monsieur LAUSSUCQ explique que la Ville de Paris a refusé la fermeture de la rue de Buenos Aires.

De plus, le Poste Avancé Mobile (PAM) sera positionné aux endroits les plus stratégiques et sera parfaitement évolutif et géo-localisé, permettant une couverture, entre autres, de la rue Buenos Aires.

Ce dispositif permet de transformer un véhicule de police en un bureau de commissariat itinérant. A son bord, quatre à dix personnes enregistrent des mains courantes ou effectuent des missions de proximité et de sécurité. Les expérimentations se multiplient, notamment dans les villes où l'insécurité est latente (Clichy, Saint-Raphaël).

Deuxième signalement : une demande de pose d'une **caméra de vidéo-protection dans la rue Buenos Aires**.

Jean LAUSSUCQ indique que l'installation de cette caméra est prévue pour l'année 2023 et qu'elle a été acceptée par le Préfet de Police suite à l'intervention de Rachida DATI.

Troisième signalement : le **mur d'enceinte de la Tour Eiffel** n'est plus uniquement composé de panneaux en verre, des panneaux en aluminium ont été apposé.

Emmanuelle DAUVERGNE rappelle qu'elle est intervenue à ce sujet lors du dernier Conseil d'administration de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel. Un marché a été passé par la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel afin de restaurer l'ensemble des vitres abîmées. Le coût de remplacement est assez élevé. D'ici le mois de juin 2023, tous les panneaux abîmés devaient être changés.

Quatrième signalement : une riveraine remercie les autorités pour les efforts faits au niveau du Champ de Mars. **Elle déplore cependant une hausse significative de vendeurs à la sauvette**. Elle dénonce également les vendeurs d'alcool qui prolifèrent sur le Champ de Mars.

Pourquoi accepte-t-on qu'il y ait un afflux de touristes qui viennent occuper la partie médiane du Champ de Mars, y compris la chaussée ?

Réponse de la Police Nationale : elle souhaite renforcer l'éclairage sur le Champ de Mars afin de le rendre plus sûr.

La Police Nationale rappelle que la lutte contre les vendeurs à la sauvette est une action prioritaire. Avec la présence de patrouilles de jour et de nuit, ainsi que le démantèlement des réseaux de fournisseurs de marchandises.

Réponse de la Police Municipale : il n'y aucune autorisation d'implantation des vendeurs à la sauvette, évidemment. Les agents de la Police Municipale font leur maximum pour évincer les vendeurs à la sauvette présents sur un pont routier ou sur la chaussée.

Monsieur FELKAY déplore le manque de citoyenneté des clients, surtout des touristes, qui jouent au bonneteau ou acceptent d'acheter des Tours Eiffel.

Cinquième signalement : nuisances sonores nocturnes sur le Champ de Mars. Le riverain salue la réponse immédiate des agents de la Police Nationale ou de la Police Municipale pour faire cesser les tapages nocturnes liés à de la musique amplifiée.

Il propose d'installer des panneaux afin de rappeler aux **chanteurs de rue** qu'ils n'ont pas le droit d'exercer sur le Champ de Mars.

Il demande s'il est possible pour les agents de la Police Nationale de saisir le matériel de ces chanteurs de rue, ou ceux qui mettent de la musique.

Réponse de la Directrice de Cabinet adjointe du Préfet de Police : Les nuisances sonores peuvent faire l'objet de constatations et de saisies de matériel. Sur la place de la République, à titre expérimental, un arrêté a été pris afin de limiter le volume sonore. Cette base légale permet de faire plus facilement de la saisie de matériel.

Réponse de la Police Nationale : Il n'y a pas de petite infraction sur laquelle nous n'interviendrons pas. Par contre, les agents de la Police Nationale doivent intervenir en nombre, car ils sont souvent confrontés à des groupes nombreux. Ils seront donc suppléé cet été par la brigade territoriale de contact, les VTTistes et de nombreux renforts. Enfin, il peut y avoir un délit d'agression sonore qui permet l'intervention plus rapide des agents.

Réponse de la Procureure de la République : Pour le moment, le traitement des agressions sonores est assez compliqué en droit. Actuellement, des verbalisations réitérées peuvent être dressées : si des mêmes individus sont verbalisés à plusieurs reprises à ce sujet, il serait possible de passer à un niveau délictuel, réservé aux agressions sonores violentes délibérées. La difficulté est de prouver que ces actes sont délibérés et visent expressément un immeuble et les mêmes habitants, par exemple.

Intervention des Amis du Champ de Mars : il demande s'il est nécessaire de maintenir le Mur de la Tour Eiffel en l'état d'actuel.

Réponse de la Directrice de Cabinet adjointe du Cabinet du Préfet de Police : la présence de ce Mur reste justifiée par rapport à la menace terroriste, qui reste élevée, et reste donc essentiel.

La Préfecture de Police indique vouloir travailler sur la gestion des flux.

<u>Sixième signalement</u> : le riverain a déjà pris en photo des cambrioleurs, des joueurs de bonneteau et des vendeurs à la sauvette. Il veut pouvoir fermer la rue de Buenos Aires et déplore le nombre de cambriolages dans ce secteur.

Si on arrêtait tous ces individus, pourront-ils être définitivement arrêtés ou seront-ils relâchés ?

Réponse de la Procureure de la République : les cambrioleurs arrêtés ont été écroués et sont derrière les barreaux. Les priorités pénales du Parquet consistent à les poursuivre en priorité.

Pour lutter contre les joueurs de bonneteau, les agents qui ne sont pas en uniforme sont utiles également pour mettre fin à cette criminalité organisée. Ces agents-là, les riverains ne les voient pas, pourtant ils sont fondamentaux et participent grandement à la présence policière sur le Champ de Mars.

Réponse de la Police Nationale : les cambriolages sont en nette baisse sur le 7e arrondissement.

<u>Septième signalement</u> : elle déplore le nombre de joueurs de bonneteau, notamment au bas de son domicile rue de Buenos Aires.

Réponse de la Procureure : pour poursuivre les joueurs de bonneteau, il faut un procès-verbal de constatation qui indique qu'il y a une victime de ce jeu. L'autre stratégie, c'est de les observer à long terme, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée.

<u>Dernier signalement</u> : les vendeurs de cadenas donnent désormais des marqueurs aux touristes. Les touristes écrivent donc directement sur le pont d'Iéna …

Réponse de René-François BERNARD : le trafic de cadenas se reporte sur d'autres endroits, notamment le Pont d'Iéna. La Police Municipale et le commissaire du 7e sont mobilisés contre ce problème.